



Article scientifique

Article

2009

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

De l'éducation civique à la formation politique. Les catéchismes politiques dans la France du long XIXe siècle

Buttier, Jean-Charles

How to cite

BUTTIER, Jean-Charles. De l'éducation civique à la formation politique. Les catéchismes politiques dans la France du long XIXe siècle. In: La Révolution française, 2009, n° 1.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:162366>

© The author(s). This work is licensed under a Other Open Access license

<https://www.unige.ch/biblio/aou/fr/guide/info/references/licences/>

De l'éducation civique à la formation politique

Les catéchismes politiques dans la France du long XIX^e siècle

Jean-Charles Buttier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/115>

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Jean-Charles Buttier, « De l'éducation civique à la formation politique », *La Révolution française* [En ligne], Les catéchismes républicains, mis en ligne le 13 novembre 2009, consulté le 01 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/115>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© La Révolution française

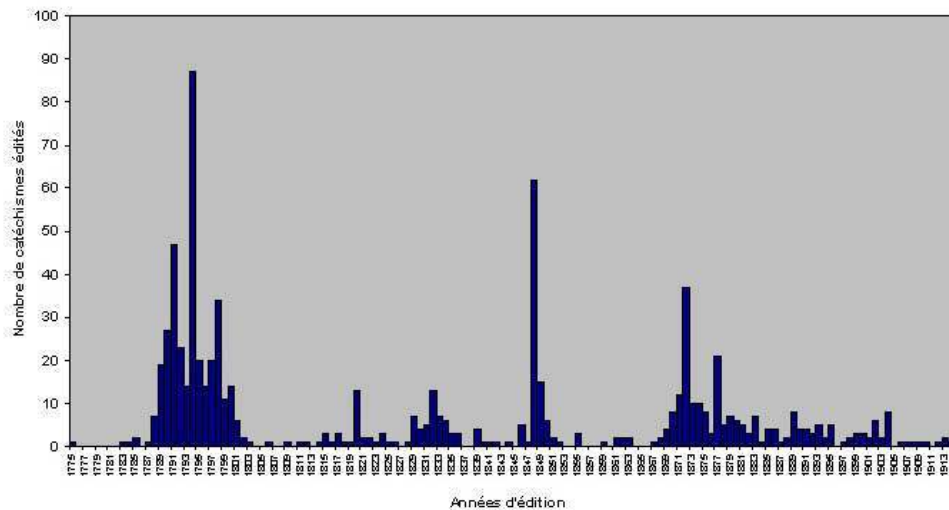
De l'éducation civique à la formation politique

Les catéchismes politiques dans la France du long XIX^e siècle

Jean-Charles Buttier

- ¹ L'expression « catéchisme politique » n'est plus d'usage courant en langue française. Dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, la notice d'autorité sujet (Rameau) qui se rapproche le plus de notre objet d'étude est « catéchismes républicains », qui regroupe en fait les études sur les catéchismes républicains et à laquelle se rattache l'expression « catéchismes révolutionnaires ». Cela peut s'expliquer par l'existence de travaux sur les catéchismes révolutionnaires datant de la querelle des manuels scolaires sous la Troisième République ainsi que du Bicentenaire de la Révolution française. Il n'existe donc pas encore d'étude d'ensemble des catéchismes politiques français du XIX^e siècle. L'analyse des éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie française* permet d'appréhender l'évolution du sens du mot catéchisme en France depuis la Révolution française jusqu'à aujourd'hui. L'idée que ce mot a un sens profane est relativement neuve en 1789. D'ailleurs l'article « catéchisme » du *Dictionnaire de l'Académie française* édité en 1795-An III ne mentionne encore que l'acception religieuse. Il faut attendre la sixième édition, datée de 1832-1835, pour trouver la précision suivante : « Titre donné à certains ouvrages qui contiennent l'exposition abrégée de quelque science, et qui sont rédigés par demandes et par réponses. *Catéchisme d'économie politique* ». La neuvième et dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, dont l'édition a débuté en 1992, a ajouté à cette définition l'idée que le catéchisme peut aussi être l'exposition abrégée d'une doctrine : « Par anal. Vieilli. Ouvrage, souvent rédigé par demandes et réponses, et constituant l'exposé abrégé d'une science, d'une doctrine. *Un catéchisme d'économie politique*. Titre célèbre : *Catéchisme positiviste*, d'Auguste Comte (1852) ». On notera que l'emploi est considéré comme vieilli, ce qui confirme notre remarque sur le fait que catéchisme politique n'est pas ou plus d'usage courant. Dans le cadre de cet article, voici la définition que nous retiendrons : un catéchisme politique est le résumé des principes fondamentaux d'une doctrine politique, généralement rédigé par demandes et par réponses.

Répartition chronologique des catéchismes politiques



- 2 Une fois l'objet défini, nous avons constitué un corpus de 815 catéchismes politiques qui se répartissent en deux pics éditoriaux principaux : 1794-An II et 1848. Ce chiffre prend en compte les rééditions, parfois très nombreuses. Nous travaillerons donc sur 391 titres différents auxquels s'ajoutent 424 rééditions de ces ouvrages. Ce sont tous des catéchismes politiques français mais le corpus inclut quelques éditions ou traductions étrangères, essentiellement datées de la période révolutionnaire et provenant des Républiques sœurs. Seuls 248 ouvrages n'ont connu qu'une seule édition. Nous avons pu identifier 245 auteurs et 448 éditeurs différents, 196 catéchismes restant des anonymes ce qui représente près d'un quart du total. Compte tenu de l'importance des épisodes révolutionnaires dans la chronologie des catéchismes politiques, nous nous demanderons dans quelle mesure les catéchismes politiques peuvent-ils être perçus comme le reflet d'une volonté d'imposer une nouvelle norme, une nouvelle tradition dans un contexte de bouleversement révolutionnaire ? Après avoir mis en lumière le lien étroit entre l'édition de ces ouvrages et les épisodes révolutionnaires, nous verrons que la forme même du catéchisme peut être qualifiée de modèle pédagogique dominant au XIX^e siècle, avant d'analyser plus précisément la mise en place d'une véritable catéchèse politique.

Une production étroitement liée aux épisodes révolutionnaires

La reprise du questionnement catéchistique par les Lumières

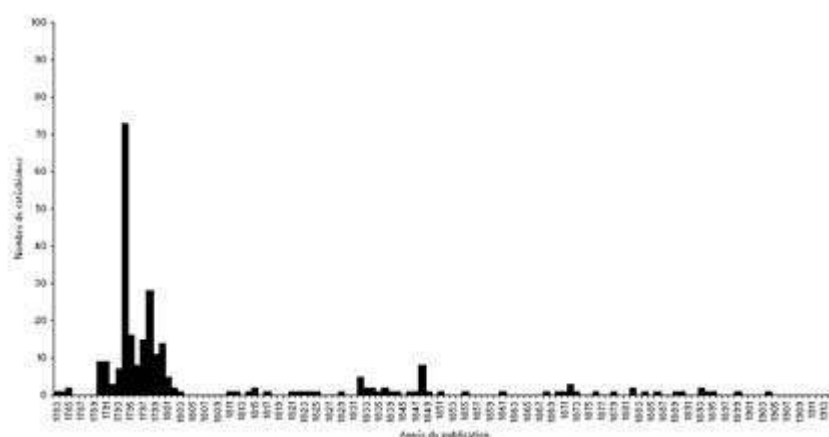
- 3 L'article « catéchisme » du *Dictionnaire historique de la langue française*¹ indique que : « dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, apparaît une extension de nature didactique, en parlant de l'exposition abrégée d'une science (1773), avec le même développement figuré que *credo* (1778) et la valeur péjorative de « leçon destinée à endoctriner » (1762) ». Une première laïcisation du catéchisme se produit donc dans le contexte des Lumières, processus que confirme Hans Robert Jauss : « La Philosophie des Lumières a, en particulier pour ébranler l'autorité de l'orthodoxie sur son propre terrain, repris les questions du catéchisme et a prétendu soit y répondre en toute compétence, soit

examiner leur légitimité et poser, en outre, les questions qui jusqu'alors étaient interdites par la théologie »². Ainsi, en 1781, D'Alembert avait fait mettre au concours par l'Académie française un prix de 12 000 Livres pour récompenser l'auteur du meilleur catéchisme « où l'on apprendrait la morale sans référence à l'Evangile »³. Nous avons retrouvé un catéchisme ayant justement concouru en 1781. Il s'agit du *Catéchisme de morale*, ouvrage anonyme réédité en 1785 dont voici un extrait de l'introduction : « P.S. Cet Ouvrage tel que je le publie, a concouru pour un prix, proposé sur le même sujet, par un particulier zélé pour le bien public. Mais comme le Programme [n'énonçait] pas suffisamment les intentions du Donateur, aucun des Ouvrages envoyés au concours ne les a remplies. Un nouveau Programme a donné une explication plus détaillée de ce qu'on exige. Il s'est trouvé que le Donateur [demandait] un Traité Élémentaire, simplement destiné à des [enfants] de la campagne & sans éducation, & pour leur être expliqué par un Maître d'Ecole »⁴. Un autre auteur de catéchisme, Nicolas Harmand d'Abancourt confirme l'échec de ce concours dans l'introduction de son *Catéchisme de morale, pour l'éducation de la jeunesse* : « En 1781, on proposa un prix pour un Catéchisme de Morale, à la portée des enfants qui apprennent à lire. Aucun ouvrage, au jugement de l'Académie, n'a mérité ce prix, qui a été encore proposé inutilement en 1784. M. de La Harpe dans les excellentes réflexions qu'il a publiées dernièrement sur l'éducation, insiste sur la nécessité d'un Catéchisme de Morale, et demande qu'il soit fait pour l'âge de 9 à 10 ans »⁵. Lorsque la Révolution éclate, le constat est donc largement partagé dans les cercles éclairés qu'il manque un « Catéchisme de Morale » qui ne fasse plus référence à l'Evangile.

L'œuvre d'éducation politique de la Révolution française et son impact

- 4 La fourniture de livres élémentaires de qualité et en nombre suffisant aux instituteurs républicains a été une des préoccupations essentielles de l'époque révolutionnaire. Ainsi, le 9 pluviôse An II (28 janvier 1794) la Convention, sur un rapport de Grégoire, décréta l'ouverture d'un concours destiné à recueillir les projets de livres élémentaires. La courbe des catéchismes politiques destinés spécifiquement aux enfants montre clairement que le concours a fortement stimulé la production.

Répartition chronologique des catéchismes politiques scolaires



- 5 Un des neuf thèmes proposés était la « morale républicaine ». Les résultats de ce concours furent officialisés le 11 germinal An IV (31 mars 1796). Parmi les ouvrages primés se trouve le *Catéchisme français ou Principes de Philosophie, de Morale et de Politique républicaine* de Poisson de La Chabeaussière édité pour la première fois en 1794-An II. L'auteur a d'ailleurs reçu 2 500 Livres de prix et l'ouvrage fut le seul jugé digne d'être imprimé. Deux autres ouvrages de notre corpus ont été récompensés : l'*Instruction élémentaire sur la morale républicaine* par Bulard, qui reçut 2 500 livres de prix aussi mais dont l'impression n'a pas été ordonnée. Le *Catéchisme de morale républicaine* par Lanneau a reçu une mention mais nous n'avons pu identifier aucun exemplaire de ce dernier. Jean Hébrard a qualifié l'ouvrage de La Chabeaussière de « premier livre de la République », même s'il doute que ce soit une réussite⁶. Réussite malgré tout quant à la diffusion de l'ouvrage qui a connu 82 éditions sur un siècle (1794-An II à 1893). De plus, le catéchisme n'est pas totalement oublié. Voici par exemple les informations fournies par le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse sur le livre de La Chabeaussière : « M. Eugène Noël, a récemment, dans un journal de province, le *Journal de Rouen*, appelé l'attention sur ce *Catéchisme républicain* qui devenu aujourd'hui une rareté bibliographique, fut, à l'époque où il parut, répandu dans les campagnes, appris par cœur avec enthousiasme par les jeunes paysans, et qui est resté, paraît-il, dans la mémoire de ceux qui survivent. »
- 6 Après en avoir cité plusieurs quatrains, Larousse peut conclure en disant : « Voilà ce que la Révolution enseignait aux enfants »⁷. Un autre « lieu de mémoire » de la Troisième République mentionne ce catéchisme politique : le *Dictionnaire de Pédagogie* de Ferdinand Buisson, en particulier dans sa première édition de 1887. Voici ce qu'écrit James Guillaume, auteur de l'article « Livres élémentaire de la Première République » et très bon connaisseur de la politique scolaire révolutionnaire pour avoir dépouillé et publié les Procès-verbaux des Comités d'instruction publique de l'Assemblée législative et de la Convention nationale : « Il faut le dire, malgré l'admiration qu'ils ont excitée, les vers de La Chabeaussière sont fort médiocres ; voici quelques uns des moins mauvais ; ils permettent de juger en même temps des doctrines de l'auteur »⁸. Quelle est la « mémoire » de ce manuel officiel aujourd'hui ? Pour le savoir, consultons le *Trésor de la langue française informatisé*⁹, élaboré par le CNRS et l'université de Nancy 2, qui fait référence au *Catéchisme républicain* de La Chabeaussière dans son article « catéchisme » : « HIST. *Catéchisme républicain*. Catéchisme en vers publié en 1795 par le comte de La Chabeaussière et destiné à l'éducation de la jeunesse, auprès de laquelle il obtint un grand succès (cf. *Lar. 19e*. Et ERCKMANN-CHATRIAN, *Histoire d'un paysan*, tome 2, 1870, p. 394) ». Après avoir été largement diffusé sous le Directoire, le catéchisme politique de La Chabeaussière disparaît et il faut attendre 1848 pour le voir édité de nouveau. Cela peut s'expliquer par la volonté de synthèse entre la tradition catholique et la tradition politique qui semble caractériser la Seconde République.

La charnière de 1848 et la recherche de la synthèse entre catéchismes politiques et catholiques

- 7 Avec la Seconde République commence une nouvelle vie éditoriale pour le *Catéchisme républicain, philosophique et moral* de Poisson de la Chabeaussière puisqu'il est réédité 13 fois en 1848-1849. Avec la Seconde République réapparaît le texte original. Il existe ainsi une édition faite à Toul dès mars 1848¹⁰ qui est un véritable « *reprint* » de la troisième édition, celle de Du Pont datée de 1797-An V. Mais l'ouvrage de La Chabeaussière n'a pas

été le seul catéchisme publié sous la Seconde République. L'année 1848 est en effet le deuxième pic éditorial de notre corpus global. En effet, si 87 catéchismes républicains datent de 1794-An II, 62 ont été publiés en 1848. Si l'on s'intéresse uniquement aux inédits, aux nouveautés, l'écart se resserre entre ces deux années : 44 titres nouveaux en 1794-An II contre 36 en 1848 ! Nous trouvons d'ailleurs chez Maurice Agulhon une hypothèse expliquant la résurgence du catéchisme politique en 1848 : « Dans cet espace où subsistaient, après des siècles d'imprégnation, des structures mentales, des sensibilités ou des habitudes chrétiennes, l'orthodoxie oubliée et le catéchisme perdu pouvaient être aisément remplacés par des idées nouvelles, pourvu qu'elles se coulent dans les modes anciens d'expression »¹¹.

- 8 La richesse du corpus de la Seconde République tient tout d'abord à l'instauration du suffrage universel qui a entraîné l'apparition de tout un ensemble de textes nouveaux : les catéchismes électoraux (13 titres nouveaux en 1848-1849). On note aussi une diversification des textes avec l'apparition de catéchismes socialistes comme le montre le fait que sur les 18 titres socialistes de notre corpus, 6 datent de la Seconde République. D'autre part, pour reprendre l'hypothèse de Maurice Agulhon, apparaît chez certains auteurs une tentative de synthèse entre le catéchisme catholique et le catéchisme politique, en particulier républicain. Prenons par exemple le *Petit catéchisme électoral ou Manuel de l'électeur. Dialogues sur les droits et les devoirs du citoyen dans les élections ; par un homme du peuple*, paru à Paris en 1848. Ce catéchisme électoral met en scène un maître charron, l'instituteur et secrétaire de mairie, le curé et un vieillard représentant la mémoire de la République montagnarde. Le curé défend la République. Bien qu'il ait souffert de la Terreur, il se dit attaché aux valeurs de 1789. Le curé et l'instituteur sont unis dans la défense de la République et la réaffirmation de l'importance de l'instruction. Voici la définition que donne l'auteur de la République : « C'est le règne de cette égalité et de cette fraternité prêchées au monde il y a dix-huit cent quarante huit ans. C'est le triomphe de la grande liberté proclamée par le Messie »¹². La Seconde République a aussi été le théâtre d'une lutte importante autour d'un catéchisme : le *Manuel républicain de l'Homme et du Citoyen* de Charles Renouvier. Bien que l'ouvrage de Renouvier n'en porte pas le terme, sa forme de dialogue entre un instituteur et son élève en fait un catéchisme politique. D'ailleurs l'article « Carnot » du *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* en parle en ces termes : « Un catéchisme politique, rédigé par Charles Renouvier et envoyé par le ministère aux instituteurs devint le prétexte d'un véritable déchaînement ». Les débats autour de ce manuel officiel (puisqu'imprimé par le gouvernement et distribué aux instituteurs) provoqua la chute de Carnot. Un catéchisme politique a donc joué un rôle clé dans cette crise. Plus qu'un simple prétexte politique, posons l'hypothèse que l'impact politique de ce genre de la littérature politique est renforcé par l'importance que prend le modèle pédagogique du catéchisme au XIX^e siècle.

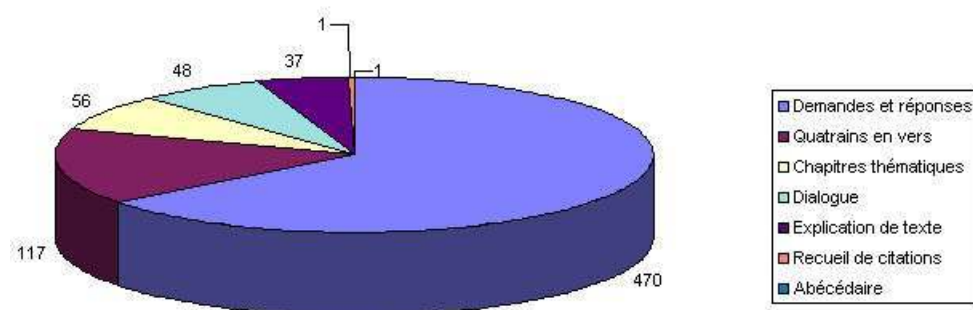
Un modèle pédagogique dominant au XIX^e siècle

Le catéchisme, livre élémentaire par excellence

- 9 Sur les 815 catéchismes du corpus, nous avons étudié plus spécifiquement 114 préfaces retrouvées dans ces ouvrages. 75 de ces préfaces donnent des informations « pédagogiques », que ce soit une explication du choix de la forme du catéchisme ou bien sur l'utilisation de l'ouvrage. Le premier élément à souligner dans l'analyse de ces

préfaces, est la dette reconnue envers le catéchisme catholique, ce qui n'en exclut pas toujours la critique d'ailleurs. Prenons par exemple, Jean-Baptiste Géroze, ancien curé, devenu ensuite professeur et employé dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur chargé de l'enseignement qui écrit alors dans son *Traité élémentaire de morale*, publié en 1800-An VIII : « Les théologiens [étaient] venus à bout de mettre la théologie à la portée de tout le monde en faisant sur cette science imaginaire des livres méthodiques par demandes et par réponses, en mettant entre les mains de leurs adeptes les catéchismes de Fleury, de Naples, de Montpellier. Je le [disais], il y a plus de 6 ans, dans un journal accrédité (la feuille villageoise), ce n'est guère qu'en imitant les théologiens dans les méthodes d'enseigner, dans leurs institutions qui [étaient] admirables pour le but qu'ils se [proposaient], que la philosophie prendra la place de la superstition et que les idées justes de la raison se graveront dans les esprits, comme s'y [étaient] gravées les idées bizarres d'un système fondé sur l'erreur »¹³. Le deuxième élément qui se dégage de l'étude des préfaces est la recherche de simplicité, quelque soit l'utilisation du catéchisme politique. Prenons par exemple un catéchisme électoral datant de 1839 écrit par un certain H. Gaigneau qui justifie ainsi son choix rhétorique : « Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions sur le principe électif, sous la simple forme de Catéchisme électoral : loin de moi toutes ces pensées prétentieuses et pédantesques : j'ai adopté ce mode comme étant le plus simple pour exprimer mes idées »¹⁴.

Répartition des catéchismes politiques par forme



- 10 Il est important de voir que les distinctions que nous faisons quant à la forme (suite de questions réponses, dialogue, quatrains, etc.) n'étaient pas forcément pertinentes pour les auteurs du XIX^e siècle. Bien que représentant les 2/3 des catéchismes dont la forme nous est connue (730), la forme questions/réponses n'a pas été la seule adoptée par les auteurs de catéchismes politiques. En effet, ce qui primait était d'abord l'efficacité pédagogique. Ainsi, le best-seller du genre, le catéchisme politique de La Chabeaussière est une succession de vers organisés en quatrains. Voici ce que l'auteur donne comme justification de la forme dans son édition de 1795-An III : « J'ai cru que des principes se graveraient plus facilement dans la mémoire des [enfants] par la forme cadencée. Quelque forts pour leur âge que puissent paraître quelques-uns de mes quatrains, ils seront encore plus intelligibles que le galimatias obscur de l'ancien catéchisme. En s'accoutumant à tracer une sentence morale comme exemple d'écriture, en le récitant de mémoire, on l'imprime en traits ineffaçables ; et quand cette sentence est une vérité, elle devient une jouissance toute acquise pour l'intelligence qui parvient à la saisir »¹⁵.

L'utilisation pédagogique prônée est clairement l'apprentissage par cœur. Sur les préfaces analysées, 3 seulement remettent en cause cette méthode pédagogique. D'ailleurs, la critique de l'apprentissage par cœur nous renseigne en négatif sur le modèle dominant. Ainsi la préface des *Premières notions de morale*, ouvrage anonyme de 1794-An II publié à Paris par Aubry contient la mise en garde suivante : « On croit avoir fait beaucoup pour l'éducation des [Enfants], quand on a rempli leur tête de mots, quand on l'a farcie de définitions, quand ils ont bien appris par cœur ce que c'est qu'une constitution, un gouvernement, la nation, la loi, les trois pouvoirs, etc. Eh bien ! On n'en a fait que des perroquets »¹⁶. Malgré ces débats plutôt tardifs sur l'utilité de l'apprentissage par cœur, il ressort de l'analyse des préfaces que le catéchisme est avant tout un ouvrage adapté au public visé et en particulier aux enfants. Avec ces interrogations sur l'âge du lectorat et sur les méthodes qui doivent être utilisées pour que la lecture soit le plus profitable possible, on voit poindre la question du public visé ou « rêvé » de ces catéchismes politiques.

Quel public pour les catéchismes politiques ?

- 11 Les 114 préfaces nous donnent les informations suivantes, en prenant en compte le fait qu'une préface peut désigner plusieurs publics à la fois :
 - 42 fois, le public destiné est celui des « enfants, élèves, jeunes, etc. ».
 - 12 fois, l'auteur destine son ouvrage au « public », ou aux « citoyens » en général, sans plus de précision.
 - 11 fois, c'est un public de paysans (ou habitants des campagnes) qui est cité.
 - 11 fois c'est un « citoyen peu cultivé » qui est visé.
 - 8 fois, l'auteur destine spécifiquement son ouvrage aux « ouvriers ».
 - 6 fois, ce sont les instituteurs qui sont les destinataires de l'ouvrage.
 - 5 fois l'électeur est celui qui doit lire l'ouvrage.
 - 1 fois, l'auteur indique au lecteur qu'il enseigne les principes à ses domestiques.
 - 3 fois seulement un auteur destine son texte à un public féminin.
- 12 Ces chiffres confirment l'idée que le catéchisme politique est avant tout un ouvrage élémentaire destiné aux enfants. Ce sont ensuite ceux réputés comme étant les moins cultivés qui sont les principaux destinataires de l'ouvrage : citoyens n'ayant pas de connaissances politiques, travailleurs (ouvriers et paysans), etc. D'ailleurs le parallèle entre les enfants et les citoyens peu cultivés est souvent fait. Les trois mentions d'un public féminin seulement s'expliquent peut-être par la faiblesse du nombre d'auteurs de sexe féminin : 2 sur 245. L'idée de progression pédagogique est aussi très présente chez les auteurs, reprenant en cela la distinction préexistante entre « petit » et « grand » catéchisme. Prenons par exemple les ouvrages d'un certain Claude Thiébault, écrivain et journaliste prolifique, membre de la Société des gens de lettres et chef de Bureau de l'Administration du département de la Meurthe en 1794-An II. Il a rédigé un véritable cours complet de morale et d'instruction civique se déclinant en un *Petit catéchisme républicain à l'usage des enfans*¹⁷, un *Catéchisme des républicains à l'usage des adolescents*¹⁸, et un *Catéchisme des lois*, peut-être jamais publié car nous n'en avons trouvé trace. Dans l'ouvrage destiné aux adolescents, l'auteur a mis en tête la Déclaration des droits de l'Homme et la Constitution. Cela atteste l'idée que les enfants ne sont pas en mesure d'avoir un accès immédiat à la Lettre de la Loi alors que les adolescents le peuvent. Dans le catéchisme des adolescents, a été rajoutée la partie III : « La politique » qui est une

explication de la constitution. La forme même traduit une volonté d'adaptation au public visé puisque le catéchisme destiné aux enfants compte 32 pages seulement contre 72 pour celui des adolescents qui est d'ailleurs imprimé en caractères plus petits.

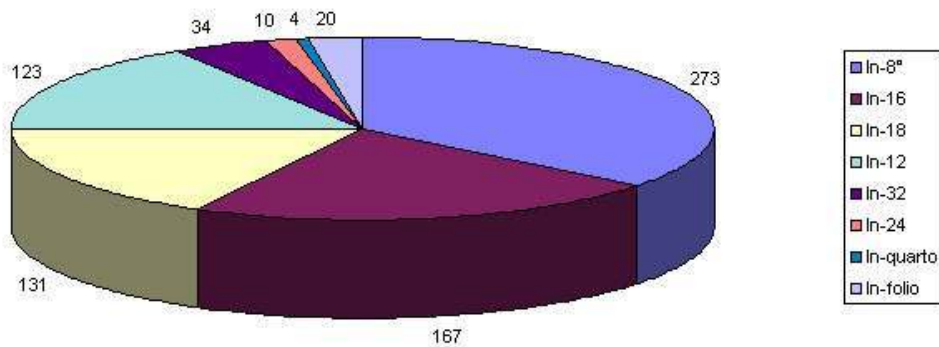
- 13 L'analyse des catéchismes de Thiébault est particulièrement intéressante car nous avons retrouvé des pièces d'archives apportant des informations sur les liens entre la fonction administrative et la fonction littéraire de l'auteur. Il adresse en effet ses deux catéchismes à la Commission exécutive de l'instruction publique le 23 floréal an II (pièce F¹⁷ 1010^c n° 3226), qui les juge en pluviôse an III (pièce F¹⁷ 1331^B, n° 81) « marqué du coin de la médiocrité » et nous apprend que Thiébault en a déjà fait tirer un grand nombre d'exemplaires qu'il souhaite écouler dans les départements. La commission se contente d'admettre les catéchismes au Concours. L'auteur envoie malgré tout un imprimé à tous les officiers municipaux des communes afin qu'ils commandent ses ouvrages (pièce F¹⁷ 1331^B, n° 70) ce qui est le cas avec le district de Salins-Libre. Le 8 ventôse an III, Thiébault envoie au district un bordereau de 3643 ouvrages élémentaires dont 3000 exemplaires de son *Catéchisme à l'usage des enfants*, représentant la somme de 600 livres (pièce F¹⁷ 1331^B, n° 72). Le 15 ventôse an III, Noël, agent national du district de Salins-Libre écrit au Comité d'instruction publique pour l'informer de cette dépense en expliquant que c'est pour que les ouvrages soient distribués gratuitement aux « enfants pauvres des campagnes ». L'agent national réclame alors au Comité d'Instruction Publique de pouvoir « imputer cette somme sur celle qui est à sa disposition pour les dépenses imprévues, ou bien sur les fonds mis à la disposition de la Commission exécutive de l'instruction publique » (pièce F¹⁷ 1331^B, n° 69). Nous ne connaissons pas la réponse qui lui a été apportée mais cet exemple nous informe des stratégies individuelles en jeu lors de la diffusion des catéchismes politiques et du rôle des autorités publiques à l'époque révolutionnaire, ce qui nous amène étudier la diffusion de ces ouvrages.

Comment estimer la diffusion de ces manuels élémentaires ?

- 14 Il est relativement difficile d'estimer la diffusion des catéchismes politiques. Nous disposons par exemple d'une étude locale pour la période révolutionnaire avec la thèse de René Grevet : *Ecole, pouvoirs et société (fin XVIIIème siècle-1815). Artois, Boulonnais, Pas-de-Calais*¹⁹. Cet historien a en particulier travaillé à partir des réponses à l'enquête 1798-An VI sur l'état de l'instruction primaire. Ainsi, indique-t-il que l'administration du district de Bapaume annonçait en 1794-An II qu'elle venait de faire réimprimer 6 000 exemplaires du *Catéchisme républicain*. Nous voyons là encore un cas de volontarisme des administrations de district²⁰. Cette étude locale permet aussi de voir que le pic éditorial que nous avons signalé pour 1794-An II a entraîné une large diffusion des ouvrages. En effet, en 1797-An V, au Ministère de l'Intérieur, on admettait « le défaut de livres élémentaires propres à l'enfance » en faisant remarquer toutefois que les instituteurs disposaient encore bien souvent de « ces petits livrets que produisit la première impulsion du gouvernement révolutionnaire », ce que laisse penser une abondante diffusion des ouvrages entre 1794-An II et 1796-An IV. Ceci est confirmé pour le Pas-de-Calais, par un arrêté en date du 9 pluviôse an VI qui explique que l'Administration départementale « informée de ce qu'on utilisait encore dans les écoles la Constitution de l'an II » interdisait désormais d'enseigner le « code anarchique de 93.²¹ » Un autre élément permettant d'appréhender la diffusion des catéchismes politiques est le fait que l'auteur ait réussi à déduire de l'analyse des exercices littéraires des années 1798-1799 conservés aux Archives

Départementales du Pas-de-Calais qu'à Arras les enseignants continuaient d'utiliser les catéchismes de Chemin-Dupontès, ceci malgré la loi du 11 germinal an IV²².

Répartition des catéchismes politiques par format



- 15 Malheureusement, ce type d'études locales, très fines, restent rares et dans le cas de celle de René Grevet ne concerne pas l'ensemble de la période. Nous devons donc partir de l'analyse de notre corpus pour en déduire sa diffusion. Ainsi nos catéchismes politiques sont en général des ouvrages courts puisque la moyenne du nombre de pages est de 70, rarement illustrés (68 seulement comportent une illustration). Les caractéristiques physiques sont donc réunies pour en faire des ouvrages bon marché destinés à une large diffusion. Nous pouvons aussi déduire du nombre d'éditions et de leur fréquence si les ouvrages ont été des succès éditoriaux. Prenons par exemple l'avertissement de l'auteur de *La Politique du père Gérard. Catéchisme du bon républicain* de Elphège Boursin, qui a connu 27 éditions de 1872 à 1873. Dans l'ouvrage lui-même, un texte intitulé « La lettre du père Gérard à son député » porte la mention suivante : « Nous remercions nos confrères de la presse de Paris et des départements de l'appui qu'ils lui ont prêté. Le Catéchisme du bon républicain est arrivé, en trois semaines à un tirage de 50 000 exemplaires »²³. Il est ensuite possible de recouper ces informations avec celles fournies par l'article « Boursin » du *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* : « [...] *Le Catéchisme républicain*, les *Lettres à mon député*, *Les dialogues du Père Gérard avec son député*, etc. furent autant de succès pour l'auteur et les idées qu'il défendait. Ces excellentes brochures servirent à établir dans les départements une œuvre de propagande, dont les résultats se firent sentir au 14 octobre 1877, lors des élections qui condamnèrent le régime du Seize-Mai. M. Boursin est en droit de revendiquer une large part dans ce réveil de l'opinion »²⁴. Nous sommes cette-fois ci à la fin de la période chronologique considérée et dans un contexte différent de celui de la Révolution : c'est l'instauration de la Troisième République. Ainsi les conditions de production ont considérablement évolué ce qui permet cette augmentation des chiffres de tirages en une période très courte. Mais il faut nuancer ce succès éditorial, que représente cette production de catéchismes politiques comparée à celle des catéchismes catholiques ? Ainsi, d'après l'étude de Martin Lyons sur les best-sellers, présente dans *l'Histoire de l'édition française*, le *Catéchisme historique* de Fleury a connu pas moins de 150 éditions, rien que dans la première moitié du XIX^e siècle, ce qui en faisait le catéchisme alors le plus utilisé en France²⁵ ! La production de catéchismes politiques, bien que très importante, reste bien faible comparée à celle du catéchisme catholique. Malgré ce déséquilibre quantitatif l'analyse du contenu des catéchismes politiques permet de voir

dans quelle mesure ces derniers ont constitué une catéchèse concurrente de celle diffusée par les catéchismes religieux.

Les catéchismes sont-ils le reflet d'une nouvelle tradition politique ?

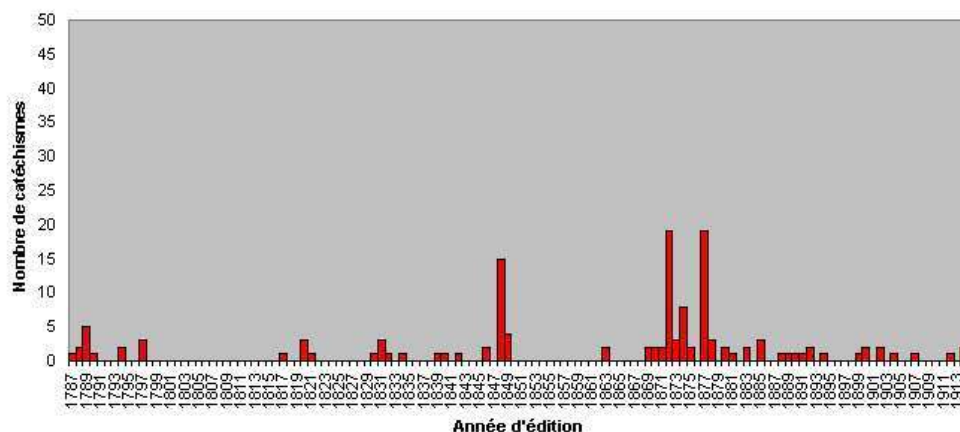
La constitution d'une vulgate politique nouvelle et partagée

- 16 L'hypothèse que nous allons formuler est la suivante : pour la période révolutionnaire, ce sont la Déclaration des droits de l'Homme et la (ou les) Constitution(s) qui forment le véritable catéchisme, le reste n'est que de la glose. Pour s'en convaincre, il suffit de constater les 10 rééditions datées de 1794-An II du *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* par Jean-Baptiste Boucheseiche²⁶. Ce n'est pourtant qu'une explication de texte de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, répondant d'ailleurs aux vœux du Comité d'Instruction Publique qui souhaitait faire de la Déclaration avec la Constitution, un des livres fondamentaux de l'instruction primaire. De même, voici ce qu'écrit Thomas Rousseau en 1799-An VII, dans son *Livre utile et agréable pour la jeunesse* : « La déclaration des droits de l'homme et des devoirs du citoyen, est le base de notre constitution politique ; elle est aussi la base de nos [lois], elle doit être par conséquent celle de l'instruction publique, et l'on ne saurait trop s'empresser de la graver dans la mémoire des [enfants], et journellement la leur faire répéter en leur faisant les observations nécessaires qu'elle exige, pour la leur rendre la plus intelligible qu'il est possible »²⁷. Pour preuve 62 catéchismes politiques reproduisent la Constitution en vigueur au moment de l'écriture et 80 catéchismes politiques reproduisent la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, de 1789 ou 1793 et enfin 25 catéchismes comportent ces deux types de textes, ouvrages tous datés de la Révolution française à l'exception d'un de 1848. L'importance fondamentale de ces textes fondamentaux est confirmée par l'auteur anonyme du *Catéchisme de la constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français*, dans sa préface : « Dans ce petit ouvrage, nous n'avons eu en vue que l'intérêt des jeunes citoyens ; nous avons voulu, avant tout, leur faire comprendre & leur rendre faciles les principes sur lesquels repose notre Constitution ; voilà ce qui nous a paru nécessaire, voilà ce que nous avons cru d'abord exposer à leur [connaissance] : la suite est la Constitution toute entière, fidèlement copiée, à laquelle nous y avons adapté des demandes. Puisse cet ouvrage devenir utile à l'Instruction des jeunes Républicains, qui doivent se former dans la [connaissance] exacte des [lois] constitutionnelles »²⁸. Pour analyser plus précisément le contenu des catéchismes politiques, nous avons recherché systématiquement les définitions d'une vingtaine de mots clés ce qui nous a permis d'aboutir aux conclusions suivantes. Sur les 75 définitions de « Liberté », 31 fois la définition reprend l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...] ». Les 54 définitions d'« Égalité » et les 24 de « Fraternité » reflètent une extrême variété qui ne permet pas de faire le même travail qu'avec le mot Liberté. Sur les 45 définitions de « Loi », nous retrouvons 15 fois la citation de l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : « La loi est l'expression de la volonté générale. » Il apparaît donc que les auteurs de catéchismes politiques se sont souvent servis de textes fondamentaux comme source de leur réflexion et de leur écriture, se rapprochant ainsi de l'attitude du catéchiste face à la Bible. Toutefois cette impression de la recherche d'une

constance des thèmes est mise à mal dès lors que l'on mobilise les catéchismes lors des élections.

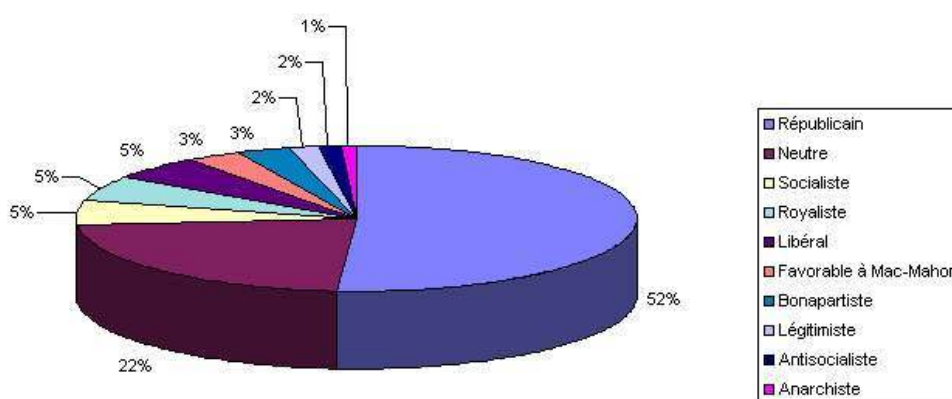
Expérimentation à l'aide d'un sous-corpus cohérent : les catéchismes électoraux

Répartition chronologique des catéchismes électoraux



- 17 Nous avons identifié 85 catéchismes électoraux différents qui, en tenant compte des rééditions, composent un sous-corpus total de 141 ouvrages, soit 17 % environ de l'ensemble. L'analyse de la répartition chronologique des catéchismes électoraux fait ressortir une très bonne représentation de la Troisième République, ce qui n'est pas une surprise compte tenu de l'application du suffrage universel masculin et la longévité du régime (dernier catéchisme répertorié en 1912).

Répartition idéologique des catéchismes électoraux



- 18 D'après la répartition idéologique des catéchismes électoraux, les ouvrages républicains forment la moitié de l'ensemble (52 %), soit sensiblement plus que le nombre total de catéchismes républicains (42 % du corpus total). Les républicains ont donc massivement investi dans la forme du catéchisme électoral. Les catéchismes « neutres » sont de véritables manuels pratiques électoraux (22 % du total). Les trois pics éditoriaux dans le domaine sont les années 1848, 1872 et 1877. L'importance de l'année 1848 (15 catéchismes) s'explique par l'instauration du suffrage universel, l'année 1872 (19

ouvrages) est une année de refondation de la République. Intéressons-nous plus particulièrement à l'année 1877, car cette année représente le dernier pic éditorial avec 19 catéchismes différents recensés. Le contexte est la crise du 16 mai 1877 et la menace que Mac-Mahon fait peser sur la République. Les catéchismes sont alors mobilisés pour défendre la République. Nous avons pu retrouver de nombreuses éditions du *Petit catéchisme électoral extrait du journal « La France » du 16 août 1877*. La répartition géographique de ces rééditions nous montre l'importance de la capacité de diffusion de ces textes dans un contexte électoral. Ainsi il y a 4 éditions parisiennes dont une édition de Drouin qui porte la mention sur la page de titre : « Reproduction libre sous toutes ses formes ». Une telle volonté de faciliter à tout pris la diffusion est très rare. On note la volonté de « propagande » dans le sens du XIX^e siècle qui n'avait pas encore pris son acception péjorative. Ce texte a été modifié au gré des besoins locaux comme le prouve l'existence d'une édition de Vesoul et d'une édition de Chambéry à laquelle on a rajouté la liste des candidats. Enfin, voici la définition que ce catéchisme donne de la République : « La République est le gouvernement le plus juste, le plus économique et le plus honnête »²⁹. Ce qui est particulièrement intéressant dans la production de cette année 1877, est l'existence d'un véritable contre-catéchisme favorable à Mac-Mahon. De telles controverses par catéchismes interposés ne sont pas si courantes dans notre corpus. Dans son *Petit catéchisme électoral*, l'auteur a repris terme à terme les questions et réponses du catéchisme extrait du journal *La France* et détourne l'original pour critiquer la République et louer l'action de Mac Mahon. D'ailleurs la signature de l'auteur est le négatif de celle de son adversaire républicain : « Un électeur anti-républicain par patriotisme ». Enfin, la République est toujours définie en page 3 mais voici en quels termes : « La République a toujours été en France, le gouvernement le moins juste, le moins économique et le moins honnête »³⁰. La contradiction est désormais manifeste entre le projet révolutionnaire de fonder la politique sur la morale et le fait de mobiliser le catéchisme au service d'une lutte électorale. Cela pose le problème de la possibilité d'une éducation politique neutre. Il nous reste donc à voir une contradiction majeure : comment créer une norme nouvelle dans un contexte de profondes transformations ? Comment créer de l'ordre politique dans le désordre révolutionnaire et institutionnel ?

Résoudre un paradoxe : créer de l'ordre dans le désordre

- 19 Une citation de l'ouvrage de Sergio Luzzatto, *L'automne de la Révolution*, s'applique tout particulièrement à notre corpus de catéchismes politiques : « Dès 1789, la Révolution française s'est efforcée de concilier deux objectifs apparemment contradictoires : la volonté de s'affirmer comme révolution ; la velléité de se transformer en tradition »³¹. Cela pose la question de la place de la Révolution dans cette conception de la morale politique qui coïncide étroitement avec les moments révolutionnaires. Ainsi Jean-François Chassaing affirme que : « Pour les auteurs des catéchismes républicains, la Révolution est terminée. La proclamation de la République et surtout la Constitution du 24 juin 1793 sont l'aboutissement de tous les efforts »³². Dans ce contexte quelle est la place réservée à l'article XXXV de la Constitution de 1793 ? Nous pouvons comparer deux ouvrages : le *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen*, par Jean-Baptiste Boucheseiche, paru en 1794-An II et largement répandu puisque nous en avons repéré 16 éditions réparties dans toute la France dont 14 datées de cette même année. Voici l'explication qui est donnée de l'article XXXV :

« D. Qu'est-ce que l'insurrection ? R. C'est la résistance subite et terrible que le Peuple oppose à ses oppresseurs, en reprenant l'autorité dont ils [abusaient], et en se servant de sa souveraineté pour le punir. [...] D. Pourquoi dites-vous qu'elle est le plus indispensable des devoirs ? R. C'est qu'il est nécessaire que chaque homme sache qu'il est obligé de repousser l'oppression et que sa patience et son silence [seraient] des crimes »³³.

Il n'y a donc pas de restriction à la portée de cet article dans ce catéchisme. Au contraire, dans le *Catéchisme de la Constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français*, paru lui aussi en 1794-An II, l'article relatif à l'insurrection appelle les commentaires suivants :

« L'insurrection n'est permise que dans les cas extrêmes, & après les remontrances légales. Tout perturbateur de l'ordre public mérite non-seulement d'être arrêté, d'être puni, mais encore d'être exécuté »³⁴.

L'explication est beaucoup plus restrictive que dans le catéchisme de Boucheseiche pourtant éditée dans le même contexte. Bien que les Déclarations des droits de l'Homme et les Constitutions forment le cœur de la catéchèse qui se met en place, en particulière à l'époque révolutionnaire, les divergences d'interprétation existent ce qui tend à s'opposer à l'idée de création d'un véritable dogme républicain.

- 20 Afin de sortir du cadre chronologique de la Révolution française, nous avons cherché quelle définition de la Révolution était donnée dans nos catéchismes politiques. Nous n'avons trouvé que 20 explications de ce terme. Au début de la Révolution (1789-1790) domine l'idée de régénération, en 1794-An II la révolution est conçue comme une insurrection contre les tyrans. Nous ne trouvons pas définition dans le contexte de la Révolution de 1830. En 1848, la Révolution est présentée comme un renversement d'un pouvoir s'opposant à la volonté générale. Sous la Troisième République le terme réapparaît très largement avec 12 définitions recensées. Parmi ces dernières, 5 sont négatives (Haine de l'autorité, violation du droit, etc.) alors que les définitions positives insistent sur l'idée de progrès, d'émancipation, etc. Peut-être faut-il chercher dans cette tension interne entre ordre et désordre, révolution et tradition, une des raisons de la disparition progressive du catéchisme politique comme genre de la littérature politique à partir du moment où la Troisième République est solidement implantée.

Conclusion

- 21 Pourquoi les catéchismes politiques deviennent de plus en plus rares à partir de 1877 pour finalement devenir quasi introuvables à partir du début du XX^e siècle ? La première hypothèse que nous pourrions formuler est celle de l'effacement du modèle catéchistique en général, que ce soit les catéchismes politiques ou bien les catéchismes catholiques. C'est ce qu'explique Charles Wackenheim dans son ouvrage *La Catéchèse* : « Il n'est pas exagéré d'affirmer que du XVI^e au XIX^e siècle, le catéchisme fut le principal outil pastoral et didactique utilisé par les Eglises chrétiennes, d'abord en Europe, puis dans les missions d'outre-mer »³⁵. Au début du XX^e siècle, la catéchèse catholique entre donc dans une période de doutes et de renouvellement. De leur côté les Républicains réclament aussi une autre pédagogie que la simple succession de questions et de réponses. Voici ce qui est écrit dans l'article « Éducation civique » du *Dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson pour répondre aux objections politiques sur cet enseignement : « On ne lui demande pas davantage de [...] faire apprendre aux enfants [les lois fondamentales] comme un second catéchisme, à titre de vérité immuable et indiscutable ; il n'a qu'à les exposer comme un grand fait historique qu'il n'est pas permis d'ignorer et qu'il faut

d'autant mieux connaître qu'on veut avoir plus tard le droit de le discuter »³⁶. Cette idée est confirmée dans l'article « laïcité » du *Dictionnaire critique de la République*, écrit par Jean Baubérot. Ce dernier cite Ferdinand Buisson et son refus d'un dogme ou credo républicain : « On ne fait pas un républicain comme on fait un catholique [...]. Il n'y a pas d'éducation libérale là où l'on ne met pas l'intelligence en face d'affirmations diverses, d'opinions contraires »³⁷.

- 22 La deuxième hypothèse est que l'évolution de la propagande républicaine, plutôt à destination des adultes cette fois-ci, entraîne aussi un abandon de la forme du « catéchisme républicain ». C'est ce que confirment les conclusions d'Isabelle Olivero sur l'évolution de la propagande républicaine sous la Troisième République : « Les publications de la propagande républicaine prennent fin dans les années 1880 quand paraissent les décrets de 1880 sur les congrégations religieuses et l'expulsion des Jésuites, les lois scolaires de 1881 et 1882, puis les lois syndicales de 1884. [...] À partir des premières années du XX^e siècle la propagande politique va être l'apanage des partis politiques ; disparaît alors l'aspect de formation et d'éducation qui faisait l'originalité de la production des débuts de la III^e République »³⁸. Les partis politiques prennent alors le relais de l'école pour véhiculer la propagande politique ce qui entraîne un abandon progressif de l'éducation politique au profit de l'action politique. Cela nous amène enfin à la dernière hypothèse : le catéchisme serait un modèle de communication politique dépassé. C'est ce qu'écrit Anne Kupiec dans son ouvrage *Le livre-sauveur. La question du livre sous la Révolution française, 1789-1799* : « Le modèle du catéchisme n'autorise pas le « oui mais du lecteur » et fait systématiquement obstacle à l'objection »³⁹. Il nous faut alors changer d'échelle en sortant du cadre français et aborder l'histoire d'un texte qui a eu une réception bien plus large que celle de nos catéchismes politiques : « Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que le modèle du catéchisme cédera le pas notamment avec la rédaction en 1847 du *Manifeste du parti communiste*. [...] Contrairement au catéchisme, le manifeste présente une analyse et un programme qui rendent possible une réaction autonome du lecteur en faisant appel à sa capacité de jugement »⁴⁰.
- 23 Or, Raymond Huard nous rappelle dans sa présentation du *Manifeste du parti communiste*, que le « brouillon » du *Manifeste* fut d'abord un catéchisme rédigé par Engels et intitulé les *Principes du communisme*. Toutefois Engels considérant cette forme de vulgarisation dépassée l'abandonne et il s'en explique ainsi dans une lettre à Karl Marx datée du 24 novembre 1847 : « Je crois qu'il est préférable d'abandonner la forme du catéchisme et d'intituler cette brochure : *Manifeste communiste*. Comme il nous faut y parler plus ou moins d'histoire, la forme actuelle ne convient pas »⁴¹. Voici ce qu'en conclut Raymond Huard : « Retenons cette importante remarque. C'est parce que le communisme de Marx et d'Engels n'est pas une construction dogmatique élaborée de toutes pièces, mais un « mouvement réel » qui est le prolongement de toute une histoire, qu'ils choisissent un mode d'exposition épousant ce mouvement lui-même. Ni la forme du « Catéchisme », ni celle des « Principes » ne pouvaient convenir à cette démarche de type nouveau »⁴². Ainsi le *Manifeste du parti communiste* serait la preuve d'une sécularisation de la politique devenue « mouvement réel » et non plus « construction dogmatique ». Notre corpus de texte montre toutefois qu'il fallut attendre au moins un demi-siècle de plus pour voir l'effacement du catéchisme politique en France. Nous pouvons ainsi conclure que l'étude des catéchismes politiques est un angle d'approche particulièrement pertinent pour comprendre le passage d'une conception de la politique fondée sur la morale religieuse à l'apparition d'une nouvelle tradition issue de la Révolution française. Cette tradition

sécularisée a substitué les droits de l'homme à la Bible comme fondement de la politique. Toutefois les auteurs de catéchismes politiques ne sont pas parvenus à résoudre la contradiction interne existant entre la remise en cause révolutionnaire de la tradition fondée sur la religion et la recherche d'un nouvel ordre immuable désormais républicain. Ainsi, à l'aube du XX^e siècle, ce mode de communication politique ne répond plus aux attentes et disparaît donc progressivement.

NOTES

1. Alain REY (dir.), « Catéchisme », *Dictionnaire historique de la langue française* [1992], Paris, Le Robert, 2000, 3 volumes.
2. Hans Robert JAUSS, *Pour une herméneutique littéraire* [1982], Paris, Gallimard, 1988, p. 78.
3. Jean GAULMIER (éd.), *La loi naturelle. Leçons d'histoire*, Paris, Garnier, 1980, p. 14.
4. *Catéchisme de morale, spécialement à l'usage de la jeunesse, contenant les devoirs de l'Homme et du Citoyen, de quelque nation et de quelque religion qu'il soit*, Paris, Bruxelles, Lambert, 1785.
5. Nicolas HARMAND D'ABANCOURT, *Catéchisme de morale, pour l'éducation de la jeunesse*, Paris, Provost, 1791.
6. Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON (dir.), « Livre », *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002.
7. Pierre LAROUSSE (dir.), article « Catéchisme », dans *grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1866-1877, 17 volumes.
8. Ferdinand BUISSON (dir.), article « Civique (instruction) », dans *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, première édition, Paris, Hachette, 1887, 2 tomes, 1308 p.
9. Site Internet du Trésor de la langue française informatisé : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.
10. Auguste Etienne Xavier POISSON DE LA CHABEAUSSIÈRE, *Devoirs du citoyen, ou Principes de philosophie, de morale et de politique républicaine, par La Chabeaussière, suivi de Chants et hymnes républicains*, Toul, Veuve Bastien, 1848.
11. Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Paris, Le Seuil, 1992 [1973], p. 23.
12. *Petit catéchisme électoral ou Manuel de l'électeur. Dialogues sur les droits et les devoirs du citoyen dans les élections ; par un homme du peuple*, Paris, Hachette, 1848, p. 29.
13. Jean-Baptiste GÉRUZEZ, *Traité élémentaire de morale, à l'usage des Instituteurs des Ecoles primaires, et des Pensionnats; Par le citoyen Géruzez. Employé de l'Instruction publique, cinquième division du Ministère de l'Intérieur*, Paris, Delance, an VIII.
14. H. GAIGNEAU, *Catéchisme électoral*, Corbeil, Creté, 1839, 4 p.
15. Auguste Etienne Xavier POISSON DE LA CHABEAUSSIÈRE, *Catéchisme français ou principes de morale à l'usage des écoles primaires*, Paris, Fuchs, an III.
16. *Premières notions de morale, ou Dialogues propres à inspirer aux Enfants du deuxième âge, les vertus civiques, & à les préparer à bien entendre la Déclaration des droits*, Paris, Aubry, an II.
17. Claude THIEBAULT, *Petit catéchisme républicain à l'usage des enfants*, Nancy, Guivard, an II.
18. Claude THIEBAULT, *Catéchisme républicain à l'usage des adolescents*, Nancy, Guivard, an II.

19. René GREVET, *École, pouvoir et société (fin XVIII^e siècle-1815)*, Artois, Boulonnais / Pas de Calais, Lille, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest (Université Charles de Gaulle - Lille-III), 1991, 335 p.
20. *Ibid.*, p. 254.
21. *Ibid.*, p. 255.
22. *Ibid.*, p. 250.
23. Elphège BOURSIN, *La politique du père Gérard. Catéchisme du bon républicain* par E. Boursin, Paris, Sagnier, 1872.
24. Pierre LAROUSSE (dir.), article « Boursin », dans *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1866-1877, 17 volumes.
25. Martin LYONS, « Les best-sellers », dans Roger CHARTIER & Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome III, Paris, Fayard-Cercle de la Librairie, 1990 [1985], p. 409.
26. Jean-Baptiste BOUCHESEICHE, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen*, Paris, Brocas, 1792.
27. Thomas ROUSSEAU (), *Le livre utile et agréable pour la jeunesse*, Paris, Bonneville, an VII.
28. *Catéchisme de la constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français*, Paris, Langlois fils, an II, 72 p.
29. *Petit catéchisme électoral. Signé : un électeur républicain par patriotisme. Extrait du journal « La France » du 16 août 1877*, Paris, Librairie des placards populaires, 1877, p. 3
30. *Le petit catéchisme électoral*, Saint-Omer, D'Homont, 1877, p. 3.
31. Sergio LUZZATO, *L'automne de la Révolution. Lutttes et cultures politiques dans la France thermidorienne*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 341.
32. Jean MORANGE & Jean-François CHASSAING, *Le Mouvement de réforme de l'enseignement en France 1760-1798*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 151.
33. Jean-Baptiste BOUCHESEICHE, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen*, Paris, Brocas, 1792, p. 79-80.
34. *Catéchisme de la constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français*, Paris, Langlois fils, an II, p. 65.
35. Charles WACKENHEIM, *La catéchèse*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. 37.
36. Ferdinand BUISSON (dir.), article « Civique (instruction) », dans *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, première édition, Paris, Hachette, 1887, 2 tomes, 1308 p.
37. Vincent DUCLERT & Christophe PROCHASSON (dir.) « Laïcité », dans *Dictionnaire critique de la République*, op. cit., 1341 p.
38. Isabelle OLIVERO, *L'invention de la collection*, Paris, Éditions de l'IMEC-Maisons des sciences de l'Homme, 1999, p. 189.
39. Anne KUPIEC, *Le livre-sauveur. La question du livre sous la Révolution française. 1789-1799*, Paris, éditions Kimé 1998, p. 87.
40. *ibid.*
41. Raymond HUARD, *Le Manifeste du parti communiste*, Paris, Messor-Éditions sociales, 1986, (présentation), p. 16-17.
42. *ibid.*

AUTEUR

JEAN-CHARLES BUTTIER

Doctorant IHRF

jeancharlesbuttier@gmail.com